

**APPUI A LA SOCIETE CIVILE POUR L'ELABORATION DE SON RAPPORT  
ANNUEL SUR LE SECTEUR EAU ET ASSAINISSEMENT**

**Termes de référence**

**Mars 2014**

## CONTEXTE ET JUSTIFICATION

---

La gestion de l'eau et des services y afférents impliquent des mesures de politique générale, des décisions quant à sa répartition, une clarification des rôles des acteurs en présence et une préoccupation pour l'environnement. Depuis plus d'une décennie, la République du Bénin s'est engagée dans la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) et l'amélioration de la gouvernance du secteur Eau et Assainissement. Cette orientation stratégique doit permettre d'assurer entre autres : (i) une meilleure connaissance et un suivi adéquat des ressources en eau ; (ii) une meilleure intégration des multiples intérêts, usages, préoccupations et moyens d'action, de toutes les parties prenantes, dans une perspective de développement durable et d'équité ; (iii) une valorisation optimale des ressources en eau ; et (iv) une meilleure préservation de l'environnement. Ainsi, la réforme du cadre de gestion de l'eau et de l'assainissement est en cours, avec la mise en place et l'opérationnalisation progressive des outils juridiques, institutionnels et techniques du secteur.

A ce jour, d'importants documents juridiques et de politique visant une meilleure coordination des actions et une mise en cohérence des différentes stratégies sous sectorielles existantes, ont été élaborés et sont à différents stades de mise en œuvre.

Un cadre légal de gestion de l'eau a été mis en place, à travers la loi N° 2010-44 du 24 novembre 2011. Cette loi : i) pose les fondements juridiques de la GIRE ; ii) fixe les bases de la réforme institutionnelle nécessaire, iii) institue la gestion de l'eau par ensembles hydrographiques, iv) favorise la mise en cohérence avec le processus de décentralisation. Par ailleurs, un document de politique de gestion de l'eau a été validé par les acteurs et adopté par le Gouvernement en août 2009. Ce document définit les principes directeurs et les choix politiques au niveau national. Ceux-ci confirment i) l'ancrage de la gestion de l'eau dans une vision de développement durable ; ii) le soutien à la participation citoyenne à la gestion de l'eau, iii) l'assurance d'un accès équitable et durable à l'eau potable pour tous ; la promotion d'une utilisation durable, efficiente et efficace des ressources en eau dans les activités de production ; iv) la garantie de la protection de la santé publique et la conservation des écosystèmes aquatiques.

En matière d'hygiène et assainissement, il est reconnu que le code de l'hygiène publique de 1987 n'est plus adapté au contexte actuel et est en cours de relecture. Néanmoins, le cadre juridique y afférent s'est enrichi ces dernières années. La Politique Nationale de l'Hygiène et de l'Assainissement du Bénin, adoptée en conseil des ministres en décembre 2013, reconnaît plusieurs principes de promotion de la bonne gouvernance dont ceux de la responsabilité, du pollueur – payeur, de prévention et de précaution... La question de la qualité de l'eau fait l'objet d'une attention particulière. Ainsi, le Décret N° 2001-094 du 20 février 2001 fixant les normes de qualité de l'eau potable en République du Bénin est consacré au contrôle mais surtout au suivi de la qualité de l'eau. Ce décret a été renforcé par la stratégie nationale de la surveillance de la qualité de l'eau adoptée par le conseil de ministres en novembre 2012 et qui vise à améliorer la qualité des services d'approvisionnement en eau de boisson et ainsi contribuer à la protection de la santé publique. Cette stratégie repose à juste titre sur deux piliers que sont l'auto-surveillance et la surveillance.

La promotion de la GIRE au Bénin se situe également dans un contexte d'opérationnalisation du processus de décentralisation enclenchée depuis 2003 et qui soutient de ce fait, le transfert de certaines compétences relatives à la gestion des ressources en eau aux communes et à la maîtrise d'ouvrage communale. Pour ce faire, la promotion de la GIRE nécessite de faire l'arrimage avec le dispositif de développement conduit par les communautés et leurs communes à la base. En définitive, au-delà des acteurs nationaux, parties prenantes de la gestion et l'utilisation des ressources en eau, la réforme institutionnelle induite par l'adoption de la GIRE doit assurer une pleine implication des communes et leurs partenaires locaux dès la phase de mise en place.

Par ailleurs, la relecture de la stratégie sectorielle 2005-2015 est prévue pour 2015 afin de s'adapter au nouveau contexte de gestion décentralisée du secteur AEP. Les objectifs poursuivis sont : l'accélération de l'accès et la desserte en eau potable et l'amélioration de la durabilité des investissements. Par exemple, l'Approvisionnement en

Eau Potable (AEP) en milieu rural est caractérisé par une double option politique : l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et le transfert effectif des compétences et des ressources aux Communes. En ce sens, la place de la Commune dans la gestion des ouvrages et la participation des populations à l'amélioration du service publique de l'eau méritent une attention soutenue.

Pour contribuer à atteindre ces objectifs, le gouvernement béninois, avec le concours du Royaume des Pays Bas et l'Union Européenne (UE) met en œuvre, la phase 2 du Programme Pluriannuel d'appui au secteur de l'Eau et Assainissement (PPEA II) pour le développement du secteur de l'eau et de l'assainissement. En tant que Programme axé autour du développement de la GIRE au Bénin et de la maîtrise d'ouvrage communale, le PPEA II accorde une attention particulière à l'amélioration de la gouvernance<sup>1</sup> du secteur. La bonne gouvernance est identifiée comme l'une des conditions de réussite de l'action publique et communautaire dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Le programme établit ainsi un lien étroit entre le respect des principes de bonne gouvernance dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et l'accessibilité des populations de façon équitable à l'eau et à l'assainissement. Dans le cadre du PPEA II, l'évaluation de la gouvernance est prévue sous plusieurs formes dont une évaluation du secteur par la société civile. Le Partenariat National de l'Eau du Bénin (PNE-Bénin), en sa qualité de membre du groupement d'Assistance Technique du PPEA II, assure le Point Focal « appui au suivi-évaluation alternatif par la société civile » et « appui aux processus et initiatives de promotion de l'intégrité soutenus par le réseau WIN ».

La conduite de cette activité par le PNE-Bénin passe, entre autres, par la mise en place d'un instrument d'évaluation participative de l'action publique dont l'intérêt est de mettre en relief d'autres perspectives de la gestion de l'eau en vue de l'amélioration continue de la gouvernance dans le secteur.

A l'instar du processus « Livre Bleu Bénin » conduit de 2008 à 2010 par la société civile béninoise et facilité par le PNE-Bénin, les acteurs non étatiques du secteur de l'eau et de l'assainissement se proposent de rendre opérationnel un cadre de suivi spécifique du secteur de l'eau et de l'assainissement par les acteurs non étatiques, à travers la réalisation d'un rapport de la société civile au Bénin. Ce rapport annuel des acteurs non étatiques permettra de recueillir les avis d'organisations non gouvernementales, des communautés et des groupes qui représentent aujourd'hui la société civile béninoise. Ce rapport servira de document de travail pour des actions de plaidoyer et de veille citoyenne dans le secteur.

Pour assurer le portage du processus de mise en œuvre de ce rapport par la société civile, le Cadre de Concertation des Acteurs Non-Etatiques du secteur de l'Eau et de l'Assainissement (CANEA) bénéficiera de l'appui d'un consultant pour l'élaboration du rapport annuel sur le secteur de l'eau et assainissement. Ce portage vise par ailleurs l'appropriation des résultats du processus pour un plaidoyer et une veille efficace en faveur de l'amélioration de la gouvernance de l'eau et de l'assainissement.

Le PPEA II, à travers le PNE Bénin, apportera ainsi une assistance technique et financière à la prise en charge d'un Consultant qui se chargera d'accompagner le CANEA en vue de l'élaboration du premier rapport annuel sur le secteur de l'eau et assainissement. Il s'agit bien de donner les moyens, outils et méthodes au CANEA pour que ce rapport puisse être par la suite produit avec un minimum d'appui extérieur.

---

<sup>1</sup> Le PNUD définit la gouvernance de l'eau comme l'ensemble des systèmes politiques, sociaux, économiques et administratifs qui sont en charge du développement et de la gestion des ressources en eau et de leur distribution. La gouvernance de l'eau concerne également toute une série de questions intimement liées à l'eau, depuis la santé et la sécurité alimentaire jusqu'au développement économique, ainsi que l'aménagement des territoires et la préservation de l'environnement dont dépendent nos ressources en eau. La gouvernance de l'eau traite de la mise au point et de l'adoption de bonnes lois, de bonnes politiques et de bons arrangements institutionnels. Enfin, elle clarifie les rôles et responsabilités de tous ceux qui sont impliqués – collectivités locales et gouvernements nationaux, le secteur privé, la société civile – dans les questions de propriété, d'administration et de gestion des ressources en eau.

Les présents termes de référence présentent les objectifs, les résultats attendus, la méthodologie, le profil du consultant et les modalités d'organisation de la mission d'accompagnement au CANEA pour l'élaboration du premier rapport de la société civile sur le secteur de l'eau et de l'assainissement.

## **1. OBJECTIFS DE LA MISSION**

---

L'objectif de la mission est d'élaborer, en appui au CANEA, le rapport de la société civile sur la mise en œuvre des engagements de l'Etat et de ses partenaires dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, et ce par rapport à la GIRE d'une part et la gestion déléguée des ouvrages d'eau d'autre part.

La présente étude vise donc à appuyer le CANEA pour :

- analyser les progrès enregistrés par le secteur au cours de l'année écoulée ;
- porter un regard critique et réaliste sur la réforme du secteur de l'eau et de l'assainissement, notamment en matière de participation et de transparence aux niveaux national et local ;
- mettre en évidence les dysfonctionnements ou insuffisances constatés dans la conduite du processus de réforme du secteur aux niveaux national et local ;
- analyser le déroulement du processus la gestion décentralisée du service public de l'eau au regard du rôle des acteurs de la société civile dans sa mise en œuvre, avec une attention particulière sur les mécanismes de transparence, de reddition des comptes et de participation des citoyens et groupes organisés ou non ;
- relever les bonnes pratiques constatées et suggérer des pistes d'actions concrètes et applicables à court et moyen termes ;
- appuyer la société civile dans la rédaction de son rapport sur le secteur.

## **2. ORGANISATION ET PHASAGE DE LA MISSION**

---

Le processus d'élaboration du rapport annuel sera conduit suivant une approche participative. Il se basera en amont et en aval sur la collecte des données. Le portage du processus sera assuré par le CANEA dont un comité de suivi animera le pilotage du processus d'élaboration du rapport annuel, avec un rôle de coordination de l'Expert « Société Civile et bonne gouvernance » du PNE-Bénin. A travers ce processus, le CANEA va consolider son rôle en incluant l'ensemble des structures de la société civile qui sont concernées ou font des exercices similaires.

Le consultant soumettra au comité de suivi et aux responsables du PNE-Bénin, une proposition méthodologique qui sera validée à l'occasion de la séance de démarrage de la mission.

Le phasage du processus comprend :

- ✓ la réunion de cadrage de la mission et de la méthodologie incluant une proposition méthodologique et un planning de la mission
- ✓ la revue documentaire ;
- ✓ l'appui à la validation par le CANEA des thèmes stratégiques sur lesquels vont porter la collecte et l'analyse des données ;
- ✓ l'élaboration des instruments et de la méthodologie d'enquête ;
- ✓ la collecte des données, les rencontres avec les acteurs du secteur ;
- ✓ l'analyse des données ;

- ✓ la validation des données par les parties prenantes de la synthèse des informations recueillies ainsi que des résultats d'analyse, à travers un ou deux ateliers régionaux d'échanges et d'analyse des résultats par les acteurs rencontrés, y compris avec les représentants de l'administration publique où les résultats et les propositions seront discutés ;
- ✓ le rapport de la société civile sur le secteur doit présenter dans son contenu les points importants tels que : les constats, l'analyse des constats, les avancées ou les retards établis par rapport aux objectifs des stratégies nationales et thèmes jugés prioritaires et les propositions d'actions ;
- ✓ la validation du rapport de la société civile dans le cadre d'un atelier national.

La collecte des données pourrait combiner l'exploitation de données secondaires par l'étude documentaire et l'acquisition de données primaires. Les données informant sur l'atteinte des objectifs liés à l'observance des principes de participation et de transparence dans l'exécution des activités du secteur seront privilégiées.

Des recommandations opérationnelles seront formulées sur les chantiers à mettre en œuvre, les réformes à engager dans le secteur, les priorités à dégager pour atteindre les engagements nationaux. Ces recommandations devront refléter la perception des parties prenantes de la GIRE sur les progrès réalisés en matière de réforme GIRE. Les thèmes à aborder concernent entre autres :

- information et participation des parties prenantes au processus GIRE aux niveaux national et local ;
- exercice de la redevabilité et information-participation de la société civile dans la gestion professionnelle de l'eau ;
- transparence dans la gestion de l'information sur la qualité de l'eau potable en République du Bénin.

Ces thèmes sont indicatifs, non exhaustifs et devront faire l'objet de consolidation par le Consultant et de validation par le CANEA.

### **3. MANDAT DU CONSULTANT**

---

Le mandat assigné au Consultant se présente comme suit :

- proposer une méthodologie de conduite de la mission et finaliser l'agenda de la mission et de production du rapport sur les enjeux et défis du secteur de l'eau et de l'assainissement ;
- faciliter la sélection définitive des thèmes à documenter et à évaluer par le CANEA ;
- élaborer et faire valider la méthodologie et les outils de collecte des données par le CANEA ;
- collecter les données en lien avec les thèmes retenus par le CANEA ;
- assister le CANEA dans l'évaluation de l'observance des principes de transparence et de participation des acteurs nationaux et locaux dans la conduite de la réforme du secteur de l'eau et de l'assainissement ;
- mettre en évidence les dysfonctionnements ou insuffisances constatés dans la gestion du secteur eau et assainissement, en lien avec les thèmes retenus par le CANEA ;
- favoriser l'identification des bonnes pratiques constatées et la suggestion des pistes d'actions concrètes et applicables à court et moyen termes, dans la réforme en cours, par rapport aux thèmes retenus ;
- élaborer et faire valider le canevas du rapport et son contenu par la société civile ;
- finaliser le rapport sur la base des observations et amendements des acteurs de la société civile.

### **4. PRODUITS DE L'ETUDE**

---

Les produits attendus de la présente étude sont :

- une note méthodologique finalisée assortie d'un agenda de la mission d'appui à l'élaboration du rapport annuel de la société civile sur le secteur de l'eau et de l'assainissement ;

- la synthèse des données issues des enquêtes et des résultats d'analyse pour les ateliers régionaux (mécanismes en place, dysfonctionnements ou contraintes relevés ; perceptions de la société civile ; bonnes pratiques relevées ; défis et pistes d'actions identifiés...)
- la version provisoire du rapport de la société civile ;
- un résumé du rapport final illustré sur format papier et fichier power point pour les besoins de sa présentation à diverses rencontres et réunions ;
- la version définitive du rapport de la société civile.

## **5. PROFIL DU CONSULTANT**

---

L'étude sera menée par un Consultant titulaire d'un diplôme supérieur en sciences de gestion de l'eau, en assainissement ou tout diplôme équivalent.

Le consultant doit avoir :

- une expérience d'au moins 10 ans dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable et de l'hygiène/assainissement au Bénin ;
- effectué au moins 3 consultations dans le secteur de l'eau et de l'assainissement au Bénin incluant des processus d'évaluation participative ;
- une bonne connaissance des politiques, stratégies et fonctionnement du secteur de l'eau et assainissement au Bénin ;
- une bonne connaissance des différents acteurs engagés dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement au Bénin, ainsi que de la situation du secteur ;
- les compétences requises pour traiter les questions relatives aux problématiques genre, intégrité dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ;
- une aptitude à la rédaction et au travail en équipe ;
- être disponible durant toute la période de la consultation.

Il doit pouvoir assumer toutes les tâches ci-dessus mentionnées dans le cadre de cette mission.

## **6. DUREE DU MANDAT ET CALENDRIER**

---

L'étude pourra être réalisée avec un engagement de 45 Hommes-jours, dans une période n'excédant pas 5 mois à partir de la signature du contrat.

Le calendrier définitif sera établi en fonction de la méthodologie et du chronogramme proposé par le Consultant ainsi que des dates exactes retenues pour la mission.

## **7. DOSSIER DE CANDIDATURE/PRÉSENTATION DE L'OFFRE**

---

Les offres, rédigées en langue française, comporteront entre autres, les pièces suivantes :

### **Pour l'offre technique**

- les observations sur les termes de référence ;
- la méthodologie proposée pour la réalisation de la mission assortie de la description et de la justification des outils spécifiques proposés ;
- le chronogramme des activités ;
- la description du profil de l'équipe /les CV des membres de l'équipe ;
- une liste des missions similaires avec références ;
- les équipements nécessaires à la réalisation de la mission.

### Pour l'offre financière

- la lettre de soumission datée et signée et indiquant le montant de l'offre
- le bordereau des prix unitaires avec détails des coûts
- le devis estimatif en HT daté et signé selon le format annexé.

Les offres techniques et financières seront mises dans deux enveloppes séparées portant respectivement la mention « **offre technique** » et « **offre financière** ». Ces deux enveloppes seront réunies dans un seul pli portant, à l'exclusion de tout autre signe distinctif, l'adresse ci-dessous et les mentions : « **A n'ouvrir qu'en séance** » et « **Appui à la société civile pour l'élaboration de son rapport annuel sur le secteur eau et assainissement** ».

Les offres doivent être déposées/envoyées en trois (3) exemplaires, dont un original, ainsi qu'en version digitale, au plus tard le 23 avril 2014 à 16 heures, heure locale du Bénin, au Secrétariat du PNE-Bénin sis à Placodji dans l'enceinte de la Direction Départementale de la Santé (DDS) Atlantique-Littoral. 01 BP 4392 – Cotonou, Tél. (229) 21 31 10 93 / 82 62. Fax. (229) 21 31 10 93. E-mail : [contact@gwppnebenin.org](mailto:contact@gwppnebenin.org)

### 8. DISPOSITIONS DIVERSES

---

Le PNE-Bénin se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation.

L'équipe de Consultants retenue s'engage à ne pas offrir à des tiers, et/ou à ne pas solliciter, accepter ou se faire promettre pour lui ou pour autrui directement ou indirectement, des dons ou autres avantages considérés ou pouvant être considérés comme une pratique illégale ou de corruption.

### 9. CADRE DE PRÉSENTATION DU BUDGET (EN FCFA – HT)

---

| N° Prix  | DESIGNATION                 | U                | Qté | Prix Unitaire en FCFA | Prix total en FCFA |
|----------|-----------------------------|------------------|-----|-----------------------|--------------------|
| <b>1</b> | <b>Honoraires</b>           |                  |     |                       |                    |
| 1.1      | Consultant principal        | jour             |     |                       |                    |
| 1.2      | Assistant                   | jour             |     |                       |                    |
|          | <b>sous-total 1</b>         |                  |     |                       |                    |
| <b>2</b> | <b>Déplacements</b>         |                  |     |                       |                    |
| 2.1      | Véhicule                    | FF/jr de terrain |     |                       |                    |
| 2.2      | Hébergement et restauration | jour             |     |                       |                    |
|          | <b>sous-total 2</b>         |                  |     |                       |                    |
| <b>3</b> | <b>FONCTIONNEMENT</b>       |                  |     |                       |                    |
| 3.1      | Communication               | u                |     |                       |                    |
| 3.2      | Secrétariat / reprographie  | u                |     |                       |                    |
|          | <b>sous-total 3</b>         |                  |     |                       |                    |
|          | <b>TOTAL (HT) 1+ 2 +3</b>   |                  |     |                       | <b>FCFA</b>        |

Fait à....., le.....2014

**Le soumissionnaire**  
**(Nom, prénoms, signature et caché)**